

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Nombre de délégués en exercice 70
Nombre de délégués présents 43
Nombre de délégués représentés 5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réunion n° 220

EXTRAIT DU REGISTRE N° 2015-56
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Mme Maria-Élisabeth CARMINATI (CAVAM, commune d'Andilly), M. Jean-Pierre DAUX (CAVAM, commune de Montmorency), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Daniel LOTAUT (Commune de Garge-lès-Gonesse), MM. Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATTI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), Mme Michèle BACHY et M. James DEBAISIEUX (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), M. Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), M. David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), MM. Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mmes Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. David DUPUTEL, délégué de la commune de Saint-Witz.

Pouvoirs :

M. Jean-Claude LAINÉ, délégué Titulaire de la commune de Baillet-en-France, a donné pouvoir à M. Gilles MENAT, Délégué Titulaire de la commune de Baillet-en-France,
M. Christian ISARD, Délégué Titulaire de la CAVAM, commune de Montmorency, donne pouvoir à M. Jean-Pierre DAUX, Délégué Titulaire de la CAVAM, commune de Montmorency,
M. Bruno REGAERT, Délégué Titulaire de la commune de Vaud'Herland, a donné pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué Titulaire de la commune de Le Thillay,
M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, a donné pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France,
M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsoul, a donné pouvoir à Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsoul.

OBJET :

Délégation de compétences du Comité Syndical au président du SIAH en matière de marchés publics

M. Guy MESSAGER, Président et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 faisant référence aux compétences du président,

Vu la délibération n° 213-13 en date du 21 mai 2014 portant délégation de compétences du Comité Syndical au Président du SIAH,

Délibération n° 2015-56

Objet : Délégation de compétences du Comité Syndical au président du SIAH en matière de marchés publics

Considérant la nécessité de modifier la délibération n° 213-13 du 21 mai 2014 afin de clarifier les conditions dans lesquelles le président est amené à conclure les marchés publics de travaux,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Modifie la délibération n° n° 213-13** en date du 21 mai 2014, avec à la place de « autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés sous forme adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget », lire « autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés sous forme adaptée, ainsi que les marchés de travaux dont le seuil est inférieur à 207 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

- **Et autorise** le président à signer tous les actes relatifs à cette modification de délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
et de la publication le

Signé

Guy MESSAGER

Adopté à l'unanimité des suffrages
pour extrait conforme,
Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.